Chapitre I
De la phonologie à l'enseignement de la langue écrite

Introduction

Les sciences, qu'elles se réclament des sciences exactes ou des sciences subtiles, se dotent d'un lexique qui ne souffre pas « d'à peu près » et si les chercheurs d'une science donnée inventent puis utilisent deux termes (ou deux signifiants) distincts, il faut les considérer comme renvoyant à deux réalités (deux signifiés) différentes. La « phonétique » et la « phonologie » sont deux composantes de la linguistique qu'il s'agit de ne pas confondre afin de poser des diagnostics sur les erreurs que les enfants peuvent commettre. Cela aura pour conséquence de proposer des éléments de remédiation appropriés sous peine de ne rien améliorer dans la maîtrise de la langue, orale ou écrite, des enfants confiés à l'institution scolaire.

La connaissance de l'une seulement des deux composantes des « sciences du langage », si elle n'est pas corrélée avec l'autre, peut entraîner davantage de problèmes que si elle était, elle-même, inconnue. Ce chapitre tentera de montrer comment la maîtrise de la phonétique seule par les personnes en charge des enfants de l'école élémentaire et préélémentaire, si elle fut un progrès permettant d'affiner quelques-uns des diagnostics au sujet des erreurs des enfants, peut s'avérer inopérante, voire complètement erronée, dans d'autres cas et entraîner des essais de remédiation plus préjudiciables qu'efficaces.

Il est cependant évident que la seule maîtrise des éléments d'ordre linguistique par l'enseignant ne peut à elle seule résoudre toutes les difficultés qui se posent lors des apprentissages langagiers. De fait, il s'agit d'y associer tout ce qui constitue « l'acte pédagogique » et le seul savoir (le contenu) ne prévaut en rien de la qualité de la relation entre l'adulte et l'enfant et des rapports multiples qui s'instaurent entre le pédagogue et l'*infans*[1]. Dans le propos, il s'agit de montrer que cette entrée par la connaissance du système phonologique de la langue enseignée fournit aux

1. « Enfant » étymologie : du latin *infans*, à l'accusatif *infantem* « qui ne parle pas », de *in-*, préfixe négatif, et *fari* « parler », mot désignant d'abord « l'enfant en bas âge », puis « le jeune enfant ».

adultes concernés les éléments techniques et instrumentaux qui vont alimenter sa réflexion et, sans doute, accroître sa professionnalité. Cette approche ne saurait être isolée de ce qui fait système dans l'enseignement, aussi bien au plan des rapports d'ordre social, culturels ou, tout simplement, humains.

Les définitions du terme « phonétique »

Dans le Dictionnaire de l'Académie française, le terme « phonétique » n'apparaît que dans l'édition de 1878, et la définition est la suivante :

~ 1878 : « phonétique » terme didactique. Qui a rapport à la voix. Terme de grammaire générale. Écriture phonétique se dit de l'écriture des éléments représentant des voix ou des articulations. L'écriture alphabétique est une écriture phonétique ;

~ 1932-1935 : qui a rapport à la voix […] Se dit de l'écriture dont les signes représentent les sons articulés simples, voyelles ou consonnes […] [Le terme] s'emploie aussi comme nom féminin et désigne alors la partie de la linguistique qui étudie les sons.

Le dictionnaire *Le Grand Robert*, dans son édition de 1994[2], définit le terme de « phonétique » comme suit : Relatif aux sons d'une langue […] qui transcrit graphiquement les sons d'une langue… Écriture phonétique… Ensemble des sons d'une langue. En tant que nom féminin : Étude scientifique des sons des langues naturelles qui étudie les possibilités acoustiques de l'homme…

La constatation que l'on peut d'ores et déjà faire est la confusion que ces définitions introduisent dans l'esprit du candide en linguistique, mettant sur un même plan ce qui relève des sons, puis des sons d'une langue (naturelle?) puis de la graphie de ces sons… Ces définitions inappropriées ont pour conséquence la méprise, l'embarras et la confusion des néophytes quant à l'utilisation des termes adéquats et à l'usage bénéfique de la science phonétique.

1. De l'oral à l'écrit

1.1 La non-adéquation graphophonétique en français

Dans l'état des connaissances actuelles et de l'utilisation des termes spécifiques, il est impossible d'affirmer que l'écriture alphabétique est une écriture phonétique dans la mesure où la non-adéquation graphophonétique est avérée[3] ; cela pose un certain nombre de problèmes quant à l'enseignement (et à l'apprentissage) de l'orthographe en français. Sur le terrain, les difficultés auxquelles sont confrontés les enfants – et par là même leurs enseignants – sont courantes.

Lorsque cette écriture alphabétique[4] fut inventée par les Romains – remaniée serait sans doute une formulation plus exacte –, elle répondait aux critères ici mentionnés puisque à chaque phonème de la langue (le phonème étant la plus

2. *Dictionnaire Le Grand Robert* (1994), édition en neuf volumes.
3. Il suffit de mettre en comparaison les trente-six phonèmes du français et les vingt-six « lettres » de l'alphabet pour s'en rendre compte.
4. Ce terme bien qu'inapproprié permet de distinguer ce type d'écriture des écritures dites sémiographiques comme le chinois ou les hiéroglyphes égyptiens.

petite unité de son distinctive de sens) correspondait une graphie et une seule. La relation était univoque entre le phonème et le symbole graphique lui correspondant. Les vingt-trois phonèmes de la langue latine de l'époque coïncidaient parfaitement avec les vingt-trois symboles (lettres) de cet alphabet latin. La relation graphophonétique étant univoque, n'importe quel utilisateur de l'alphabet romain dans sa propre langue est en mesure d'oraliser n'importe quel terme latin, sans aucune étude préalable de la langue de Cicéron. Si l'on prend un exemple, au hasard, *amatis*[5] se réalisera /amatis/.

Il est évident que ce n'est pas le cas dans la transcription orthographique de la langue française puisque, comme cela a été dit, le nombre de phonèmes de cet idiome est grandement supérieur à la liste des symboles graphiques alors disponibles. Le nombre plus important de phonèmes en français est dû aux nombreux emprunts que notre langue a effectués, au cours des ans, aux langues autres que le latin et le grec. Cela a pour conséquence de complexifier grandement les apprentissages de mise en relation des phonèmes et des lettres censées les représenter. En effet, si le même type d'expérience qu'avec le terme *amatis* est tenté avec un terme français comme «*échos*», la multiplicité de possibilités d'oralisation montre la complexité des relations entre les phonèmes et leurs diverses correspondances graphiques et inversement puisque ce terme pourrait se réaliser : /e k o/, [e ʃ o], [e k o s], [e ʃ o s][6].

Cette complexité s'explique, en partie, par le fait que les clercs, chargés de la transcription de la langue française, ont dû résoudre une équation qui ressemblait à la quadrature du cercle puisqu'il leur a fallu faire correspondre les trente-six phonèmes de l'idiome de l'époque aux vingt-trois symboles graphiques existants. Par la suite, certains graphèmes furent différenciés : ce furent les cas du «u» et du «v» ainsi que du «i» et du «j». Cependant, l'inadéquation persistait et persiste encore de nos jours. Pour comprendre les difficultés de mise en relation graphophonétique éprouvées par les apprenants, il faut partir du principe qu'un phonème existant dans la langue française peut toujours se transcrire de diverses façons, de même qu'un symbole graphique (ou lettre) correspond toujours à plusieurs possibilités d'oralisation. Si l'on veut prouver cette assertion, il n'est qu'à chercher les différentes possibilités graphiques correspondant au simple phonème [s] en français ; actuellement, il est possible de trouver douze façons différentes de le graphier. Ces graphies possibles sont toutes utilisées dans le texte suivant :

Atten**t**ion ! **C**ette **se**s**s**ion **sc**ientifique, pour fi**ls** de ma**ç**ons a**sth**matiques aura lieu à Me**tz** et aura pour thème la ge**st**ion de la su**cc**ion.

5. Seconde personne du pluriel du verbe «aimer» au présent de l'indicatif. Ce terme appartient à la conjugaison du verbe, *amo*, *amare* : *amo*, *amas*, *amat*, *amamus*, *amatis*, *amant*, qui est venu jusqu'à nos jours avec le substantif : un amant.
6. Les réalisations possibles sont même plus nombreuses si l'on considère que dans toutes ces oralisations, le «e» graphique est associé au [e] et qu'il pourrait l'être au [ɛ]…

Il est à remarquer que le terme de «succion» se réalise actuellement en France /s y s j õ/, mais que cette prononciation est relativement récente. Il y a peu encore ce terme se prononçait /s y k s j õ/[7]. Les deux lettres géminées «c» se traduisaient par les deux phonèmes [k s] comme dans les autres termes français contenant cette graphie: accident, succès, accès, etc. Cependant, il est une loi linguistique qui s'intitule, à juste titre, «la loi du moindre effort» qui consiste à minimiser les difficultés des réalisations phonétiques à condition toutefois que le mot en question ne subisse pas de distorsions de sens. C'est le cas de «succion» réalisé actuellement /s y s j õ/, ce qui évite la réalisation des deux phonèmes consonantiques à suivre et qui s'apparente ainsi au verbe dont il est issu: «sucer» et ses dérivés comme «sucette», «suçon», «suceur», «suçoter», etc.

Petit à petit, cette loi du moindre effort contamine d'autres termes et «la gestion» peut se réaliser de deux façons différentes, à savoir /ʒ ɛ s t j õ/ ou /ʒ ɛ s j õ/. De la même façon que pour le terme «succion», la réalisation à suivre des phonèmes [s] puis [t] se réduit à la seule prononciation du [s]. Il est de fait que ce changement n'atteint pas le sens du terme. La difficulté sera, par la suite, de faire comprendre, ou faire admettre, aux enfants que les assemblages graphiques «cc» ou «st» sont des possibles graphies du phonème [s]…

Ce phonème consonantique est loin de constituer un cas isolé dans notre langue et sa graphie puisque:

~ le phonème [a] en finale peut se transcrire de (au moins) trente-trois manières différentes, à savoir: ma, le mas, le mât, voilà, le chat, l'estomac, le drap, ah, le gars, au-delà, l'almanach, les almanachs, des entrelacs, des ayatollahs, des sparadraps, les achats, Râ, le raz, exact, l'oye, moi, la fois, la soie, le poids, Troyes, Benoît, les détroits, (il ou elle) doit, (il ou elle) croît, (ils ou elles) croient, la croix, le froid, les foies.

~ le phonème [o] connaît au moins vingt-neuf possibilités graphiques: un landau, un agneau, un artichaut, chaud, les crapauds, des amiraux, des assauts, une squaw, des outlaws, les eaux, une auto, ô, l'accroc, les brocs, le pernod, les lods[8], oh, le galop, les sirops, des autos, ôs[9], un abricot, aussitôt, un Ostrogoth, des Ostrogoths, les angelots, les impôts, un bungalow, des slows…

~ le phonème [i] en revêt au moins vingt-sept, toujours en finale de mot: un frisbee, des Yankees, abasourdi, abolis, inouï, un amict[10], des amicts, un nid, des muids, l'aboulie, l'ouïe, (ils ou elles) appuient, abruties, (elles sont) haïes, le persil, des fusils, des aïs, un acabit, (il ou elle) accueillît, (il ou elle) amuït, des appétits, une perdrix, du riz, un caddy, un rallye, des abbayes, des jurys…

7. Il se prononce encore ainsi au Québec.
8. (1300). En droit féodal. Lods et ventes: «Droit de mutation entre vifs, perçu par le seigneur, à l'occasion de la vente d'une censive» (Lepointe).
9. Mot suédois (1951). En géologie: Ruban de gravier et de sable stratifiés, formant au fond des grandes crevasses des lits aux flancs raides, qui se suivent sur plusieurs dizaines de kilomètres.
10. Dans la liturgie catholique: Linge blanc, de forme rectangulaire, que le prêtre met sur ses épaules, avant de revêtir l'aube et les ornements sacrés, pour dire la messe.